



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sécurité

Question écrite n° 46943

Texte de la question

M. Michel Voisin attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le respect par les entreprises de gardiennage et de sécurité de la réglementation et des dispositions conventionnelles régissant les conditions de travail de leurs salariés. Ce secteur d'activité se caractérise par de fortes disparités de situation (durée du travail, formation des personnels, etc.). Les règles relatives aux conditions d'exercice de cette profession en matière sociale semblent ne pas être suffisamment appliquées par un certain nombre d'entreprises de ce secteur. Il en résulte un développement de la précarité pour les salariés, une mauvaise image de ceux-ci par l'opinion publique et une maîtrise insuffisante de la sécurité. Aussi, il lui demande quelles mesures elle envisage de prendre pour inciter ces entreprises à exercer leur métier dans des conditions acceptables pour tous.

Données clés

Auteur : [M. Michel Voisin](#)

Circonscription : Ain (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46943

Rubrique : Services

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 29 mai 2000, page 3199